

210C1023
FR0000062978-OP021-GC03

7 octobre 2010

- Ouverture et calendrier de la garantie de cours visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

ADL PARTNER

(Euronext Paris)

- 1 - Le 5 octobre 2010, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme la garantie de cours visant les actions ADL PARTNER déposée par Rothschild & Cie Banque, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Sogespa (cf. Décision et Information 210C1003 du 5 octobre 2010).

La note d'information conjointe des sociétés Sogespa et ADL PARTNER (visa n°10-350 du 5 octobre 2010) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 235-2 du règlement général, la garantie de cours sera ouverte du **8 au 21 octobre 2010 inclus**.

Natixis se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de Sogespa, des actions qui seront apportées à la garantie de cours, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix de 7,61 € par action visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur et les autres membres du concert familial Vigneron.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de la garantie de cours et son calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions ADL PARTNER sera reprise le 8 octobre 2010.